

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

13 JUILLET 2022

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 13 juillet 2022. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

Est absent monsieur le conseiller Thomas-Louis Thivierge

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2022-07-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

PROJET ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 juin 2022;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2022;
6. Approbation des comptes à payer (172 571,79 \$) ;
7. Entériner l'offre de services de l'OBV de Charlevoix pour la caractérisation de la qualité de l'eau du lac Sainte-Marie (1 078,20 \$ avant taxes) ;
8. Entériner l'acceptation de la proposition – Bell pour l'ajout d'un modem haute vitesse à la Base de plein air du lac Nairne ;
9. Entériner l'installation de compteurs d'eau complémentaires visant tous les bâtiments non résidentiels selon les modalités de l'offre de services de Plomberie Ferray (résolution 2022-04-17) ;
10. Entériner les travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied des Monts ;
11. Achat d'un brancard de sauvetage – Groupe soins intensifs au montant de 574,80 \$ avant les taxes) ;

12. Achat machine à pression à essence – modèle STRB200 – Soumission 1807 du Garage Paul Tremblay (649,95 \$ avant taxes) ;
13. Réparation du tracteur à gazon – Atelier S.S. Évaluation 8007 au montant de 700.10 \$ avant taxes ;
14. Renouvellement de l'abonnement, catégorie de soutien, à la *Revue d'histoire de Charlevoix* (50 \$) ;
15. Dons et commandites :
 - a) Mains de l'espoir 25^e anniversaire – commandite (100 \$) ;
 - b) Tournoi de golf de l'CTAQ – commandite (50 \$) ;
16. Correspondance.
 - a) Ministre Marguerite Blais – Politique MADA;
17. Divers :
 - a) Triathlon de Charlevoix – 18^e édition;
 - b) Transport collectif – présentation du circuit;
18. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

2022-07-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022.

2022-07-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 08 JUIN 2022.

Sur proposition de Madame Danick Harvey il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 juin 2022.

2022-07-04

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2022.

Sur proposition de Madame Marco Lavoie il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2022.

2022-07-05

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juin 2022 au montant de cent soixante-douze mille cinq cent soixante et onze dollars et soixante-dix-neuf cents (172 571,79 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2022-07-06

7. ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICES DE L'OBV DE CHARLEVOIX POUR LA CARACTÉRISATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC SAINTE-MARIE (1 078,20 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à une caractérisation de la qualité de l'eau du lac Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnelle visant cet objet de la part de L'OBV de Charlevoix-Montmorency en date du 7 juin dernier au montant de 1 078,20 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE cette offre de services comprend l'échantillonnage pour le mois de juin, juillet, août et septembre et visant à procéder à l'analyse de l'eau selon les paramètres suivants :

- La concentration en coliformes fécaux;
- La concentration en phosphore;
- La concentration des matières en suspension;
- La concentration en azote ammoniacal;
- La couleur apparente;
- La concentration en nitrates;
- La température et la concentration en oxygène dissous;

ATTENDU QUE suite à ces analyses un rapport sera déposé en automne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine l'acceptation de l'offre de services de L'OBV de Charlevoix-Montmorency visant la caractérisation de la qualité de l'eau du lac Sainte-Marie au montant de 1 078,20 \$ avant taxes.

2022-07-07

8. ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION – BELL POUR L'AJOUT D'UN MODEM HAUTE VITESSE À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE dans une démarche continue d'amélioration des services pour la clientèle de la Base de plein air du lac Nairne, la municipalité à procéder à l'ajout d'un modem haute vitesse sur le site;

ATTENDU QUE la proposition reçue répond aux mêmes modalités que celles énoncées dans son contrat de 3 ans avec ce fournisseur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil entérine la commande # 3-35310398337 visant l'installation d'un modem supplémentaire à la Base de plein air du lac Nairne aux mêmes modalités convenues précédemment dont notamment une location d'un modem supplémentaire au coût mensuel de 74,95 \$ avant taxes.

2022-07-08

9. ENTÉRINER L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU COMPLÉMENTAIRES VISANT TOUS LES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS SELON LES MODALITÉS DE L'OFFRE DE SERVICES DE PLOMBERIE FERRAY (résolution 2022-04-17)

ATTENDU QUE la municipalité désire se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales du Québec ;

ATTENDU QUE le personnel du ministère a confirmé l'installation du nombre de compteurs requis pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et que celle-ci entend bien s'y conformer ;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit l'achat et l'installation des compteurs d'eau à tous les bâtiments non résidentiels desservis par le réseau d'aqueduc municipal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine l'achat et l'installation des compteurs d'eau supplémentaires afin que tous les bâtiments non résidentiels en soient dotés, et ce, aux mêmes modalités prévues à l'offre de services de Plomberie Ferray en référence à la résolution 2022-04-17.

2022-07-09

10. ENTÉRINER LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU PIED DES MONTS

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner, en raison de la grande détérioration de la route à certains endroits, les travaux d'asphaltage réalisés sur le chemin du Pied des Monts par l'entreprise Da. Re. L. Excavation au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses ainsi que l'achat de l'asphalte à l'entreprise Construction DJL Inc. au montant de 2 832,70 \$ incluant les taxes.

2022-07-10

11. ACHAT D'UN BRANCARD DE SAUVETAGE – GROUPE SOINS INTENSIFS AU MONTANT DE 574,80 \$ AVANT TAXES

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un brancard de sauvetage pour les services de secours de la municipalité à l'entreprise Groupe soins intensifs au montant de 574,80 \$ avant taxes.

2022-07-11

12. ACHAT MACHINE À PRESSION À ESSENCE – MODÈLE STRB200 – SOUMISSION 1807 DU GARAGE PAUL TREMBLAY (649,95 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une machine à pression à essence – modèle STRB200, d'après la soumission no 1807 déposée par le Garage Paul Tremblay au montant de 649,95 \$ avant taxes.

2022-07-12

13. RÉPARATION DU TRACTEUR À GAZON – ATELIER S.S. ÉVALUATION 8007 AU MONTANT DE 700,10 \$ avant taxes.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réparation du tracteur à gazon;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une évaluation de l'Atelier S.S. de Saint-Aimé-des-Lacs (no 8007) pour la réparation au montant de 700,10 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la réparation du tracteur à gazon conformément à l'évaluation no 8007 de l'Atelier S.S. au montant de 700,10 \$ avant taxes.

2022-07-13

14. RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT, CATÉGORIE DE SOUTIEN, À LA REVUE D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX (50 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'abonnement, dans la catégorie soutien, à la *Revue d'histoire de Charlevoix* au montant de 50\$.

2022-07-14

15. DON ET COMMANDITE

- a) Mains de l'espoir 25^e anniversaire - commandite (100\$)

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une commandite de 100 \$ à l'organisme les Mains de l'espoir à pour le 25^e anniversaire.

b) Tournoi de golf de l'CTAQ -commandite (50 \$)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une commandite de 50 \$ à la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ).

16. CORRESPONDANCE

a) Ministre Marguerite Blais – Politique MADA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 58.

2022-07-15

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 15.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 13 juillet 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.